



Fiche d'inscription Activités Ados

Nom et prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

Adresse (et adresse de facturation si différente):

.....

Numéro de téléphone pour vous contacter en cas d'urgence :

Numéro du téléphone fixe :

Numéro du téléphone portable :

- Du père :/.....

- De la mère :/.....

- Autre :/.....

Email :.....

**Je donne mon accord pour la diffusion de photos ou de vidéos sur le bulletin municipal et nos pages Facebook mairie et jeunesse, qui pourraient être réalisées durant ces animations. (Merci de rayer la mention en cas de refus).*

Signatures des deux parents le cas échéant :

Je soussigné(e) (nom – prénom – date et lieu de naissance)
...../.....
responsable(s) de l'enfant.....l'autorise à participer à

Mardi 22 avril

14 h – 17 h – Jeux au foyer ados (1 Demi-journée sans transport)

Mercredi 23 avril

13 h 15 – 17h – Laser game à Annemasse (Demi-journée avec transport)
RDV devant le foyer ados

Jeudi 24 avril

13 h 15 – 17h – Bowling à Annemasse (Demi-journée avec transport)
RDV devant le foyer ados

Vendredi 25 avril

13 h – 17h – Quiz game à Annecy (Demi-journée avec transport)
RDV devant le foyer ados



Comment s'inscrire aux activités ados ?

Qui ? Les jeunes de 11 à 15 ans

Quand s'inscrire ? Les Valleiryens du 02 au 13 avril inclus. Les extérieurs du 14 au 18 avril inclus.

Comment ? Par mail à animation.maternelle@valleiry.fr **Objet « activités ados » avec fiche d'inscription (2 demi-journées minimum) et fiche sanitaire** Les documents sont disponibles à l'accueil de la mairie ou en téléchargement sur le site Internet www.valleiry.fr

Tarifs

	Tarif Valleiry	Tarif Extérieur
Demi-journée sans transport	8 €	10 €
Demi-journée avec transport	10 €	12 €

Facturation transmise par courrier par le service finances de la commune après la période d'activités.

Où se retrouver ?

Aux lieux indiqués sur le programme et la fiche d'inscription

Quelles sont les règles ?

L'animateur et l'association partenaire sont responsables de votre enfant durant le temps d'activité, à vous de l'autoriser à rentrer seul ou de venir le chercher.

Le service jeunesse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout effet personnel.

Le service jeunesse se réserve le droit de modifier ou d'annuler certaines animations.

Les activités et le comportement de chacun sont soumis au règlement en vigueur.